



A85
DEMI-DIFFUSEUR
DE **COTEAUX-SUR-LOIRE**



VOLET C1

CHAPITRES COMMUNS

Annexe 1



Dossier d'enquête publique unique et simultanée relative à :

- ☐ la déclaration d'utilité publique
- ☐ l'autorisation environnementale unique
- ☐ l'enquête parcellaire

BILAN DE LA CONCERTATION

MAI 2022





PRÉAMBULE



La concertation publique que j'ai engagée sur le projet du demi-diffuseur situé au niveau des communes de Restigné et de Coteaux-sur-Loire sur l'autoroute A85, conformément à la réglementation, a donné lieu à une mobilisation large du public et au recueil de nombreux avis et observations.

Le présent bilan de la concertation synthétise ces avis et contributions recueillis entre le 21 février et le 25 mars 2022. Il donne également lieu à des réponses de la part de VINCI Autoroutes et du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

L'État a confié à VINCI Autoroutes l'aménagement de ce demi-diffuseur de Restigné. L'objectif de cet aménagement est d'améliorer l'accès au nord et à l'est du Bourgueillois depuis l'autoroute A85, participant ainsi au soutien de l'attractivité de ce bassin de vie.

Des études détaillées, intégrant les apports de cette concertation publique, vont désormais être menées en suivant les orientations annoncées dans le bilan. Le projet résultant de ces études sera présenté au public lors de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet.

Chacun d'entre vous aura à nouveau l'occasion de s'informer et de s'exprimer sur cet aménagement. Vos contributions permettront d'élaborer, ensemble, un projet partagé par le plus grand nombre, au bénéfice du Bourgueillois.

Marie Lajus

Préfète d'Indre-et-Loire

SOMMAIRE

1		LA PRÉSENTATION DU PROJET	04
		■ Le projet soumis à concertation ■ Les chiffres-clés ■ Les bénéfices concrets pour le Bourguillois ■ Les acteurs du projet	
2		LA CONCERTATION PUBLIQUE	06
		■ Le cadre de la concertation ■ Les objectifs de la concertation ■ Les questions soumises à la concertation	
3		LE DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	08
		■ L'annonce de la concertation ■ Les moyens d'information du public ■ Les moyens de participer à la concertation	
4		LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE	11
		■ La participation à la concertation ■ Les contributions à la concertation ■ Les visites du site Internet ■ Les retombées médiatiques ■ Les relais d'information	
5		LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION	17
		■ Les questions soumises à la concertation ■ Les autres thèmes abordés	
6		LES PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET	26
		■ Les étapes à venir ■ Le calendrier prévisionnel	
7		LES ANNEXES	27

1. LA PRÉSENTATION DU PROJET

Le demi-diffuseur de Restigné, situé sur la commune de Coteaux-sur-Loire, s'inscrit dans les termes du contrat de concession de l'autoroute A85 et a évolué en concertation avec les collectivités concernées pour mieux s'adapter aux besoins du territoire.

LE PROJET SOUMIS À CONCERTATION

Répondant à la forte demande du territoire, VINCI Autoroutes prévoit de créer un demi-diffuseur sur l'A85 entre les sorties n°5 Bourgueil et n°7 Langeais est.



Cet aménagement permettra d'améliorer l'accès au nord et à l'est du Bourgueillois depuis l'A85, participant ainsi à soutenir l'attractivité économique et touristique de ce bassin de vie.

Il se composera, pour les usagers de l'autoroute A85 en provenance et à destination de Tours, d'une bretelle d'entrée et d'une bretelle de sortie au niveau de la RD71. Celles-ci seront chacune équipées d'une gare de péage. Elles seront reliées entre elles par le pont qui enjambe l'A85.

En prévision du trafic attendu et afin de sécuriser la circulation, le projet prévoit également l'élargissement de la voirie du pont surplombant l'A85 et la création d'un giratoire au niveau de la sortie de l'autoroute, au nord de l'infrastructure.

VINCI Autoroutes travaille en collaboration avec le Département d'Indre-et-Loire, en charge de l'amélioration du barreau de la RD71 à partir du giratoire du demi-diffuseur jusqu'à la RD35.

LES CHIFFRES-CLÉS



2 bretelles
d'entrée et de sortie
de l'A85



2 communes
Coteaux-sur-Loire
et Restigné



1 bassin
de rétention et de
traitement des eaux



1 giratoire de
raccordement à la RD71
pour la bretelle de sortie



2 gares de péage
sur les bretelles
d'entrée et de sortie



1 pont à élargir,
sur la RD71,
au-dessus de l'A85



3 ans d'études
et de procédures



2 ans de travaux
sur l'ensemble
du chantier

LES BÉNÉFICES CONCRETS POUR LE BOURGUEILLOIS



FACILITER LES MOBILITÉS DOMICILE-TRAVAIL

- Rapprocher l'ensemble du territoire en créant un accès à l'autoroute A85 et à la métropole tourangelle.
- Améliorer les mobilités entre les territoires de la Touraine.
- Fluidifier le trafic de l'axe Bourgueil-Chinon.



APPUYER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE & TOURISTIQUE

- Faciliter l'accès aux vignobles du Bourgueillois et à ses activités, notamment par la connexion de l'A85 avec la RD35, axe central du tissu viticole local.
- Soutenir l'activité des entreprises situées au nord et à l'est du Bourgueillois, notamment de la zone d'activité Benais-Restigné.
- Conforter l'attractivité économique de l'ensemble du bassin de vie et l'accès aux activités touristiques : Abbaye de Bourgueil et caves touristiques du pays de Bourgueil, Château de Gizeux, église Saint-Martin (Restigné), Bateliers des Vents d'Galerie (La Chapelle-sur-Loire), conservatoire des variétés anciennes (Benais), sentiers d'interprétation de Benais et de Gizeux, visites et activités en bords de Loire...



AMÉLIORER L'ACCÈS DES SERVICES DE SECOURS ET DE SANTÉ

- Gagner de précieuses minutes pour se rendre dans les centres médicaux et hospitaliers de l'agglomération de Tours.
- Accroître la rapidité d'intervention et la facilité d'accès des véhicules de secours (pompiers, police, ambulances).

LES ACTEURS DU PROJET

Au regard des besoins locaux, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) a fait part de son souhait d'étudier le remplacement d'un diffuseur complet, prévu au contrat de concession, par deux demi-diffuseurs positionnés respectivement à Restigné et à Langeais nord.

La Préfecture d'Indre-et-Loire a mené une concertation préalable avec les collectivités locales, qui a permis de valider ce changement de projet au profit de deux demi-diffuseurs tournés vers la métropole tourangelle, un à Restigné et un second à Langeais nord.

Ces projets de demi-diffuseurs constituent une opportunité pour améliorer les mobilités du territoire de la Touraine. Ils s'inscrivent dans une démarche de solidarité entre les collectivités locales.

Créer ces nouveaux demi-diffuseurs sur l'A85 à Restigné et à Langeais nord fait consensus parmi les acteurs locaux.

Cette volonté commune s'est concrétisée par une convention de co-financement signée le 17 juin 2021.

Ainsi, VINCI Autoroutes, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL), la Ville de Langeais, ainsi que les Communautés de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) et Chinon Vienne et Loire (CCCVL) co-financeront ces demi-diffuseurs.

Un projet
co-financé
par



2. LA CONCERTATION PUBLIQUE

Du 21 février au 25 mars 2022, le projet de création du demi-diffuseur autoroutier sur l'autoroute A85, au niveau des communes de Restigné et de Coteaux-sur-Loire, a fait l'objet d'une concertation publique.

Durant cette période, le public a pu échanger avec les équipes de VINCI Autoroutes et du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire. Chacun a ainsi pu faire part de ses remarques et de ses questions sur le projet.

LE CADRE DE LA CONCERTATION

Toutes les personnes intéressées par le projet, à savoir les riverains, les élus, les usagers de l'autoroute, les acteurs économiques et associatifs, ont été invitées à s'informer et à donner leur avis sur le projet soumis à la concertation.

La concertation a été organisée par VINCI Autoroutes, sous l'égide de la Préfète d'Indre-et-Loire, conformément à ce que prévoient les articles L. 121-16 et L.121-16-1 du Code de l'environnement.

Elle intervient à l'issue de l'étude de faisabilité menée par VINCI Autoroutes qui a permis de définir les grands principes et les caractéristiques du projet.

En s'appuyant sur les avis émis lors de la concertation, la phase d'études détaillées permettra de préciser le projet, notamment les mesures d'accompagnement relatives aux impacts de l'aménagement, et de soumettre le projet dans un second temps à enquête publique.

Durant toute la durée du projet, VINCI Autoroutes veillera à ce que les acteurs concernés soient associés aux réflexions qui seront menées.

Ainsi, en amont de la concertation publique, lors de la phase d'études préliminaires, les équipes de VINCI Autoroutes ont rencontré et échangé régulièrement avec les collectivités concernées, les services de l'État ainsi qu'avec les acteurs économiques du territoire.

Le processus d'écoute et de dialogue engagé par VINCI Autoroutes dès les prémices du projet se poursuivra à l'issue de la concertation publique, durant la phase d'études détaillées, pendant l'enquête publique et lors de la réalisation des travaux.

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La concertation publique réglementaire a pour objectifs de :

- présenter au public le projet de création du demi-diffuseur de Restigné sur l'autoroute A85, les bénéfices attendus pour le territoire Bourgueillois, ainsi que son insertion dans ce bassin de vie,
- recueillir les avis, les observations et les suggestions, mais aussi de répondre aux questions sur le projet d'aménagement, son insertion et ses bénéfices.



LES QUESTIONS SOUMISES À LA CONCERTATION

Trois questions ont ainsi été soumises dans le cadre de cette concertation publique :

1

Comment favoriser
une insertion harmonieuse
du projet
dans son environnement ?

2

Quelles sont vos attentes
en termes de communication
pendant les phases d'études
et de travaux ?

3

Quelle représentation
du territoire envisageriez-vous
sur le giratoire de sortie ?

Pour engager la réflexion du public sur la question n°3 : « Quelle représentation du territoire envisageriez-vous sur le giratoire de sortie ? », trois suggestions d'aménagements ont été présentées :

1/ UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Ce projet est une opportunité en matière d'**insertion paysagère**, l'espace disponible du giratoire pourrait accueillir des plantations d'arbustes d'essences locales, de la vigne, afin d'insérer harmonieusement le demi-diffuseur dans le paysage local.



2/ UN OBJET EMBLÉMATIQUE DU TERRITOIRE

Ce territoire est très marqué par les activités viticoles et la proximité de la Loire. Un **objet** caractérisant le territoire pourrait être mis à l'honneur en place centrale du giratoire.



3/ UNE ŒUVRE D'ART

Le giratoire pourrait être le lieu d'expression d'une **œuvre d'art** représentant ce territoire entre vignes et Loire, en association avec un artiste local.



3. LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Le déroulement et les modalités de la concertation ont fait l'objet d'une communication sur différents supports, de manière à assurer une information le plus large possible se rapportant à cette démarche de concertation visant tous les publics.

L'ANNONCE DE LA CONCERTATION

Retrouvez en annexe l'ensemble des supports d'annonce en flashant ce QR code.



Un arrêté préfectoral, en date du 16 février 2022, a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique portant sur le projet du demi-diffuseur de Restigné. Cet arrêté était consultable sur le site de la préfecture d'Indre-et-Loire (www.indre-et-loire.gouv.fr) ainsi que sur le site du projet (www.A85restigne.fr).



Un communiqué de presse a été diffusé aux médias locaux le 17 février 2022. Une annonce a été diffusée sur Radio VINCI Autoroutes 107.7, dès le 21 février 2022.



Un site Internet www.A85restigne.fr permettait de consulter l'ensemble des documents d'information sur le projet, de retrouver les actualités de la concertation, les modalités d'information et de participation, et de télécharger le dossier de concertation.



Une page dédiée sur le site Internet de la préfecture (www.indre-et-loire.gouv.fr) présentait le projet et annonçait la concertation, ainsi que les modalités de participation..



Deux e-mailings ont été adressés à 10 067 usagers réguliers de l'A85, abonnés télépéage de VINCI Autoroutes, les 21 février 2022 et 18 mars 2022.



Une affiche A3 et des informations (visuels, articles) à destination des communes concernées ont été mises à disposition des mairies le 17 février 2022.



Un dépliant d'information avec lettre T, détaillant les modalités de concertation et présentant le projet a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de Restigné, Coteaux-sur-Loire, Benais, La Chapelle-sur-Loire (1 788 envois), afin de les informer de la tenue de la concertation et leur permettre de participer grâce au formulaire de la lettre T.



Quatre annonces de presse écrite ont été publiées dans le quotidien local de La Nouvelle République au cours des première et deuxième semaines de la concertation.



Une annonce presse web sous forme de bannière sur le site Internet de La Nouvelle République du 21 février au 25 mars 2022 (www.lanouvellerepublique.fr).



Cinquante spots radio sur France Bleu Touraine du 21 février au 10 mars 2022.



LES MOYENS D'INFORMATION DU PUBLIC

Retrouvez en annexe l'ensemble des **moyens d'information** en flashant ce QR code.



Le public disposait de nombreux moyens d'information pour prendre connaissance du projet du demi-diffuseur de Restigné :



Le dossier de concertation a été mis à la disposition du public en mairies de Restigné, Coteaux-sur-Loire, Benais, La Chapelle-sur-Loire ainsi qu'au sein de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire et sur l'Aire de services des Jardins de Villandry (sur l'autoroute A85). Il a également été mis en ligne sur le site www.A85restigne.fr.



Le site Internet du projet www.A85restigne.fr présentant le projet, précisant les dates de concertation publique, les modalités d'information et de participation, permettait de consulter/télécharger le dossier de concertation.



Un dépliant d'information avec lettre T présentant le projet, détaillant les modalités de la concertation et permettant de participer grâce au formulaire de la lettre T, qui a été :

- envoyé aux riverains des communes de Restigné, Coteaux-sur-Loire, Benais, La Chapelle-sur-Loire, par voie postale,
- mis à disposition au sein de lieux d'exposition en mairies de Restigné, Coteaux-sur-Loire, Benais, La Chapelle-sur-Loire ainsi qu'à la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire et sur l'Aire de services des Jardins de Villandry (sur l'autoroute A85).



Une exposition permanente avec visuels d'exposition a été mise à la disposition des communes de Restigné, Coteaux-sur-Loire, Benais, La Chapelle-sur-Loire ainsi qu'à celle de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire. Une exposition a également été installée sur l'aire de services des Jardins de Villandry sur l'autoroute A85.



La plaquette du projet a été mise à disposition en mairies de Restigné, Coteaux-sur-Loire, Benais, La Chapelle-sur-Loire ainsi qu'à la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, la Maison des Vins de Bourgueil et sur l'Aire de services des Jardins de Villandry (sur l'autoroute A85). Elle a également été mise en ligne sur le site www.A85restigne.fr et partagée lors des moments d'accueil du public.



Les moments d'accueil du public, avec les équipes de VINCI Autoroutes et du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, ont été organisés :

- JEUDI 24 FÉVRIER 2022 de 8h30 à 12h00 | **Mairie de Restigné**
- SAMEDI 26 FÉVRIER 2022 de 8h30 à 12h00 | **Mairie de Coteaux-sur-Loire**
- MARDI 8 MARS 2022 de 14h00 à 17h00 | **Mairie de La Chapelle-sur-Loire**
- LUNDI 14 MARS 2022 de 14h00 à 18h00 | **Foyer rural de Benais**



Un courrier a été adressé aux principaux acteurs économiques du territoire afin de les inviter à participer à cette démarche d'échanges autour du projet. Le dossier de concertation, la plaquette, ainsi que le dépliant d'information avec lettre T étaient joints à ce courrier pour leur apporter toutes les informations nécessaires.



LES MOYENS DE PARTICIPER À LA CONCERTATION

Retrouvez en annexe
l'ensemble des
moyens de participer
en flashant ce QR code.



Afin de permettre à chacun de contribuer et donner son avis sur le projet du demi-diffuseur de Restigné, de favoriser les échanges avec les équipes de VINCI Autoroutes et du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, différentes modalités de participation ont été mises en œuvre. Toutes les personnes souhaitant s'exprimer et donner leur avis ont ainsi disposé de plusieurs moyens :



Le site Internet du projet (www.A85restigne.fr) permettait de consulter l'ensemble des documents d'information sur le projet, de retrouver les actualités de la concertation mais aussi de déposer son avis en ligne, via le formulaire de contribution en ligne - rubrique « Votre avis compte ! ».



Le registre papier présent dans les lieux d'expositions, au sein des mairies de Restigné, Coteaux-sur-Loire, Benais, La Chapelle-sur-Loire ainsi qu'à la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.



Le formulaire lettre T du dépliant d'information permettait d'adresser sa contribution à l'équipe projet de VINCI Autoroutes durant toute la durée de la concertation. Il pouvait être déposé dans les urnes présentes sur les lieux d'exposition ou renvoyé par courrier grâce au pré-affranchissement.

Ce formulaire a été :

- **distribué dans les boîtes aux lettres...**

aux habitants des communes de Restigné, Coteaux-sur-Loire, Benais, La Chapelle-sur-Loire,

- **mis à la disposition des habitants...**

dans les lieux d'exposition au sein des mairies de Restigné, Coteaux-sur-Loire, Benais, La Chapelle-sur-Loire ainsi qu'à la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire et sur l'Aire de services des Jardins de Villandry (sur l'autoroute A85).



Les adresses mails :

- **du projet :**

A85restigne@vinci-autoroutes.com

- **de la préfecture :**

pref-cp-a10-demi-echangeur-restigne@indre-et-loire.gouv.fr



Les moments d'accueil du public avec les équipes de VINCI Autoroutes et du Département d'Indre-et-Loire, ont permis au public de poser des questions et d'échanger sur le projet.



4. LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

LA PARTICIPATION À LA CONCERTATION

La concertation a suscité l'intérêt des riverains, des élus, des usagers de l'autoroute, ainsi que celui des acteurs économiques.

L'ensemble de ces publics a activement participé en utilisant les différents moyens d'expression mis à leur disposition.

Plusieurs habitants de Restigné, Coteaux-sur-Loire, Benais, La Chapelle-sur-Loire et des alentours sont venus rencontrer et échanger avec les équipes de VINCI Autoroutes lors des moments d'accueil.

Les participants se sont également saisis des autres moyens d'expression. Ainsi les contributions écrites via les lettres T, par mail ou via le site Internet, ont aussi été nombreuses.

 **299** avis
exprimés

 **77** contributions
émises

 **4** moments d'accueil
du public **+ de 30** personnes rencontrées

LES CONTRIBUTIONS À LA CONCERTATION

Contributions et avis, quelle différence ?

Un participant est une personne qui a pris part à la concertation publique, en faisant la démarche de se rendre aux moments d'accueil du public de VINCI Autoroutes, de visiter le site www.A85restigne.fr, d'envoyer la lettre T ou d'envoyer un mail à VINCI Autoroutes ou à la préfecture ou via les registres. Pour autant, tous les participants à la concertation n'ont pas nécessairement émis de contribution.

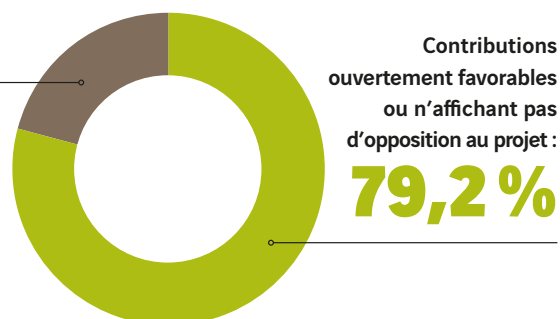
Une contribution à la concertation est émise par un ou plusieurs participants (une famille, des voisins, une entreprise), via les canaux mis à disposition : registres, lettre T, formulaire en ligne, etc. Une contribution identique émise par un même participant via plusieurs canaux (par exemple, un texte identique transmis par e-mail et par courrier) compte comme une seule contribution.

Un avis est une expression formulée sur un thème précis. Une contribution peut contenir un ou plusieurs avis (par exemple un avis sur la voirie locale et un avis sur l'environnement). Il est donc logique que le nombre d'avis soit supérieur au nombre de contributions.

● Les contributions

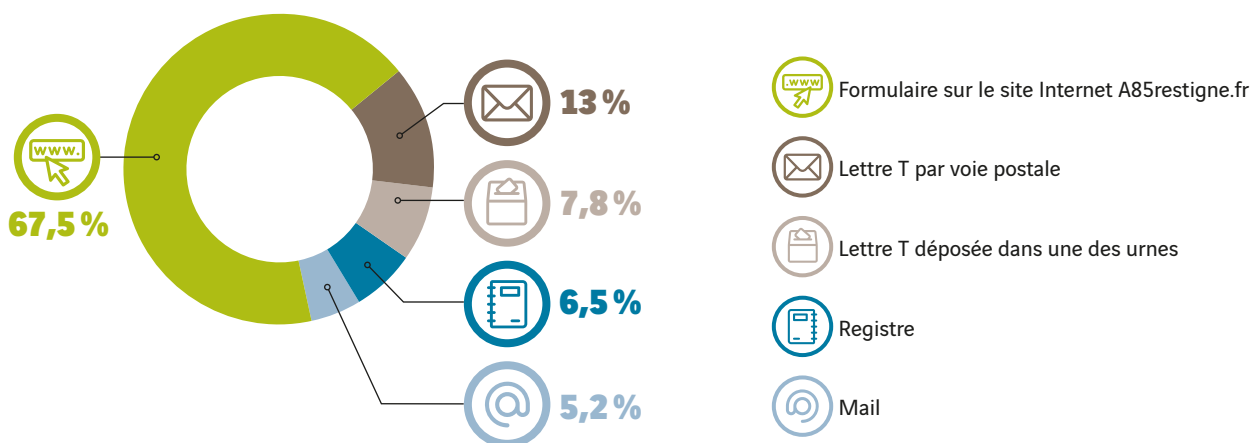
77 contributions émises
pendant toute la durée de la concertation

Contributions s'opposant au projet :
20,8 %



● Répartition des contributions...

...par moyen d'expression



...par semaine (du 21 février au 25 mars 2022)



● Les avis exprimés

299
avis exprimés
pendant toute la durée
de la concertation

soit en moyenne,
3,89
avis par contribution

68,6 %
des avis exprimés
**concernent les thèmes
liés aux 3 questions
soumises à la concertation**



L'insertion du projet
dans son environnement



Les attentes en terme
de communication



L'aménagement du giratoire
en sortie

● Les thèmes abordés

Les attentes en termes
de communication



25,1 %

L'aménagement
du giratoire en sortie



22,4 %

L'insertion du projet
dans son environnement



21,1 %

L'utilité du projet



6,4 %

La voirie locale



3,7 %

Le péage



3 %

Le coût du projet



2,3 %

Le covoiturage



2 %

Les aménagements en sortie
du demi-diffuseur



1,7 %

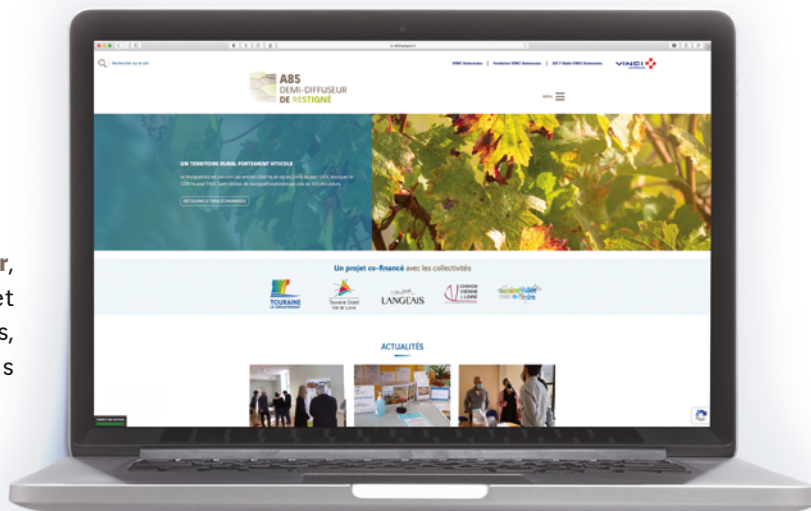
Thèmes et sujets divers



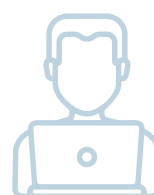
12,3 %

LES VISITES SUR LE SITE INTERNET

Le site Internet du projet, www.A85restigne.fr, présente l'ensemble des informations et documents sur la concertation et ses modalités, éléments aisément consultables et, le cas échéant, téléchargeable.



1986
pages visitées
sur le site A85restigne.fr



462
visiteurs
sur le site A85restigne.fr

● Pages les plus visitées (hors page d'accueil)



Page **Un projet soumis à la concertation**

235 vues



Page **Un demi-diffuseur plébiscité par le territoire**

189 vues



Page **Votre avis compte !**

181 vues

LES RETOMBÉES MÉDIATIQUES

Retrouvez en annexe l'ensemble des **retombées médiatiques** en flashant ce QR code.



Un communiqué de presse annonçant le lancement de la concertation a été diffusé auprès des médias le 17 février 2022.

Ce dernier a permis d'obtenir 8 sujets dans les médias entre le 18 février (3 jours avant le lancement de la concertation) et le 28 février 2022 (date de la dernière publication médiatique liée à la concertation).

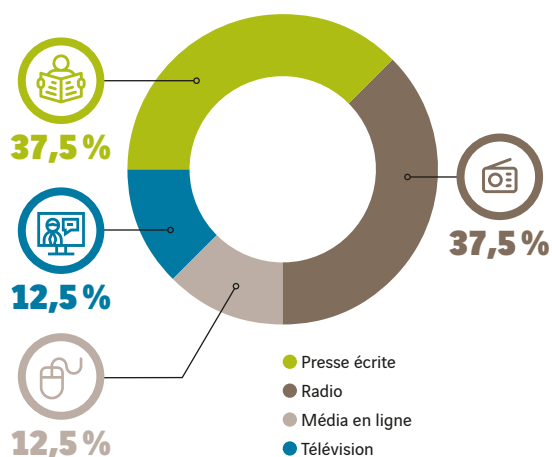
Les 8 retombées médiatiques relevées proviennent de 4 types de médias (presse écrite, radio, média en ligne et télévision) et de 6 émetteurs différents, que sont La Nouvelle République, France Bleu Touraine, Fréquence3, Radio VINCI Autoroutes (r107.7), Info Tours et TV Tours.

8 retombées médiatiques relevées

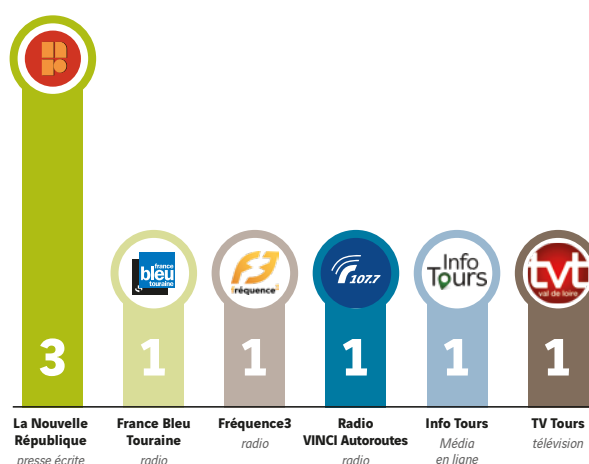
4 types de médias ayant publiés une retombée

6 émetteurs différents ayant publiés une retombée

...par type de médias



...par émetteur



● Canaux de diffusion

En plus de leur principal canal de diffusion...

100 % des émetteurs ont relayé leur(s) retombée(s) sur leur **site Internet**

50 % des émetteurs ont relayé leur(s) retombée(s) sur les **réseaux sociaux**

LES RELAIS D'INFORMATION

Retrouvez en annexe
l'ensemble des
relais d'information
en flashant ce QR code.



Outre les différentes retombées dans les médias, l'annonce de la concertation a aussi été relayée par différents acteurs intéressés de près ou de loin par le projet du demi-diffuseur de Restigné.

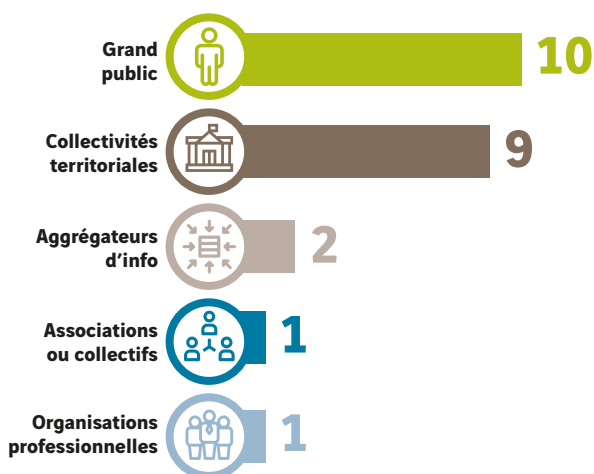
Ainsi, tout individu, organisation ou collectivité autre qu'un média, VINCI Autoroutes, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire ou la Préfecture d'Indre-et-Loire qui transmet ou retransmet l'annonce de la concertation et/ou les modalités de participation à cette dernière, est considéré comme un émetteur de relais d'information, dans la mesure où cette information est relayée en toute neutralité. Ainsi, pour être considérée comme relais, cette (re)transmission de l'information ne doit être d'aucun parti pris, favorable ou défavorable, et ne doit faire montre d'aucune incitation autre que celle à participer à la dite concertation.

23 émetteurs (individus, organisations, ou collectivités)

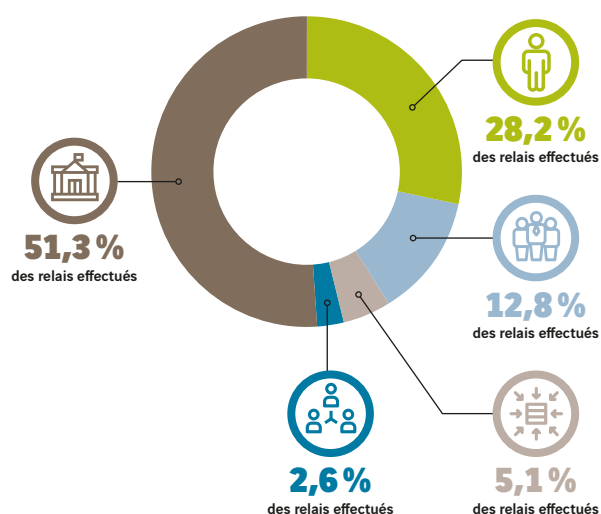
39 relais d'information effectués

● Répartition des émetteurs...

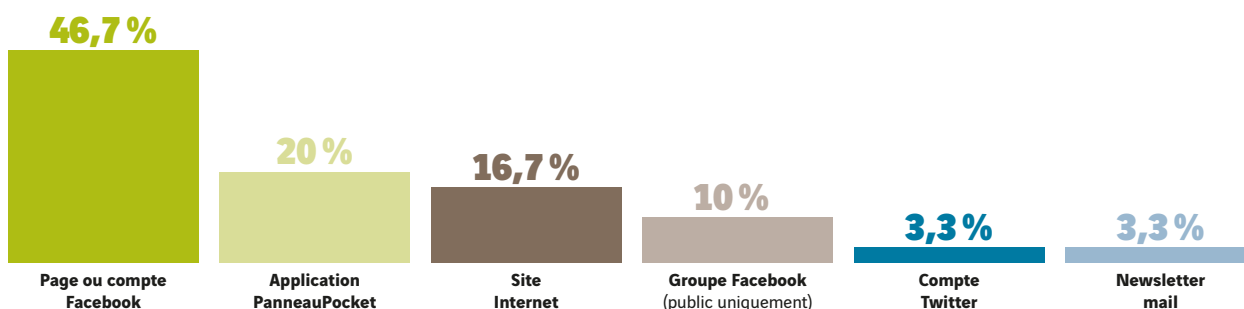
...par type d'individu, organisation ou collectivité



...par relais effectués



● Canaux de diffusion



5. LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

LES QUESTIONS SOUMISES À LA CONCERTATION



Question n°1 :

Comment favoriser une insertion harmonieuse du projet dans son environnement ?

63 avis

63 avis ont été émis sur cette première question. Les contributeurs souhaitent qu'une intégration maximale du demi-diffuseur de Restigné dans son **environnement** soit réalisée, notamment par :

- le respect de la **biodiversité** et la mise en place de mesures compensatoires (**17 avis**),
- la plantation et l'**aménagement paysager** (**13 avis**),
- le respect du **cadre de vie des riverains** (sécurité, nuisances sonores, mobilités) (**12 avis**).

Les avis exprimés portent également sur la **valorisation** de ce territoire du Bourgueillois (**7 avis**), sur le choix de matériaux durables pour la réalisation d'un **chantier « responsable »** (**4 avis**) ainsi que sur le souhait d'avoir un aménagement **esthétique** (**3 avis**).

Toutefois, **7 avis** soulignent la difficulté d'une insertion environnementale harmonieuse dans le cadre d'un tel projet.

Réponse du Maître d'Ouvrage :

Cette première question qui recueille 21,1% des avis, traduit un caractère notable pour le territoire auquel VINCI Autoroutes sera particulièrement attentive.

En effet, sur l'ensemble de ses projets, VINCI Autoroutes attache une grande importance aux aménagements environnementaux afin de préserver le plus possible le cadre de vie des riverains et la biodiversité.

Un diagnostic écologique faune-flore du site a été réalisé sur une année entière, afin d'observer un cycle écologique complet. Il sera complété par de nouvelles inspections spécifiques pour certaines espèces. Celles-ci seront menées à l'été et à l'automne 2022 par un bureau d'études spécialisé en génie écologique. Pour aller plus loin, VINCI Autoroutes s'engage à solliciter, à l'issue de la publication du bilan de concertation et pendant toute la phase d'études détaillées, des associations environnementales locales, afin d'effectuer un contrôle extérieur des dossiers réglementaires environnementaux auxquels le projet est soumis.

S'agissant du cadre de vie des riverains, des études sur l'acoustique, de la qualité de l'air, de la ressource en eau et les séquences paysagères seront menées à l'issue de la concertation et feront l'objet d'échanges réguliers avec les riverains et avec les associations environnementales, afin d'optimiser l'insertion du demi-diffuseur dans son environnement.

Au-delà de la démarche « Éviter, Réduire, Compenser », VINCI Autoroutes s'engage fortement dans la préservation de l'environnement en inscrivant de façon inédite le projet dans une certification HQE™ Infrastructures Durable, et en cherchant des solutions sur la réduction d'émissions en CO², sur la valorisation des déchets selon un schéma d'économie circulaire et sur la préservation des milieux naturels.



Question n°2 :

Quelles sont vos attentes en termes de communication pendant les phases d'études et de travaux ?

75 avis

Cette question sur la communication autour du projet est celle qui a suscité le plus grand nombre de réponses et représente 25 % de la totalité des avis.

Les participants à la concertation souhaitent disposer d'**informations régulières** en amont du projet et surtout pendant la **période de travaux**. Ils se sont exprimés sur la **nature du contenu** attendu (**31 avis**) qui porte principalement sur l'avancement des travaux, la gêne au trafic, le planning des décisions, et le coût de l'opération.

Les réponses à cette question renseignent également sur les **vecteurs de communication** attendus (**33 avis**). La majorité des avis portent sur une information communiquée par email ou encore lors de moments d'échanges et de rencontres avec les équipes de VINCI Autoroutes (démocratie participative, concertation, échanges, visites de chantier).

Réponse du Maître d'Ouvrage :

VINCI Autoroutes considère l'écoute et le dialogue avec les habitants et les acteurs du territoire comme une condition nécessaire à l'élaboration de ce projet de demi-diffuseur.

Une communication spécifique sur le projet est déjà mise en place, via le site Internet du projet, www.A85restigne.fr. VINCI Autoroutes s'engage à alimenter régulièrement cette plateforme pour que l'ensemble des riverains et usagers soit informé de l'avancée des études détaillées, de la préparation de l'enquête publique et cela jusqu'à la période de travaux. Par ailleurs, la communication étroite avec les élus, les collectivités et les services de l'État se poursuivra tout au long du projet.

En phase travaux, un dispositif d'information dédié sera mis en place pour communiquer sur l'avancement du chantier, les éventuelles fermetures ou déviations, et notamment sur les conditions de circulation.

Ces informations concerneront l'actualité du projet, du chantier et des conditions de circulation et s'appuieront notamment sur :

- la mise à disposition d'actualités sur le site dédié : www.A85restigne.fr,
- des échanges réguliers avec les communes pour partager l'information de proximité,
- un journal de chantier,
- des messages sur les conditions de circulation à destination des riverains et des usagers de l'A85,
- des visites de chantier,
- des informations via les médias.



Question n°3 :

Quelle représentation du territoire envisageriez-vous sur le giratoire de sortie ?

67 avis

Cette question totalise 22 % des avis exprimés.

En partenariat avec les collectivités locales, VINCI Autoroutes propose de réaliser un aménagement au niveau du giratoire en sortie représentant et valorisant le territoire.

3 suggestions d'aménagements ont été présentées aux contributeurs :

1. un aménagement paysager,
2. un objet emblématique du territoire,
3. une œuvre d'art.

Un **aménagement paysager** très naturel remporte la majorité des expressions (**38 avis**) avec des suggestions notamment portant sur la plantation d'arbres, le caractère rustique, facile d'entretien et peu coûteux. 2 avis proposent la présence de vigne, dont l'entretien serait confié à un viticulteur local.

Les personnes qui se sont exprimées sur l'**objet emblématique du territoire** proposent un objet du terroir viticole ou du patrimoine ligérien. Cette option représente **17 avis**.

À propos de l'implantation d'une **œuvre d'art** sur le giratoire, il se dégage des **7 avis** exprimés, une demande autour d'une œuvre en lien avec la vigne, de l'art moderne ou une œuvre simple.

Certaines personnes ont suggéré de mêler les propositions en proposant une œuvre d'art au sein d'un aménagement paysager spécifique. (**5 avis**).

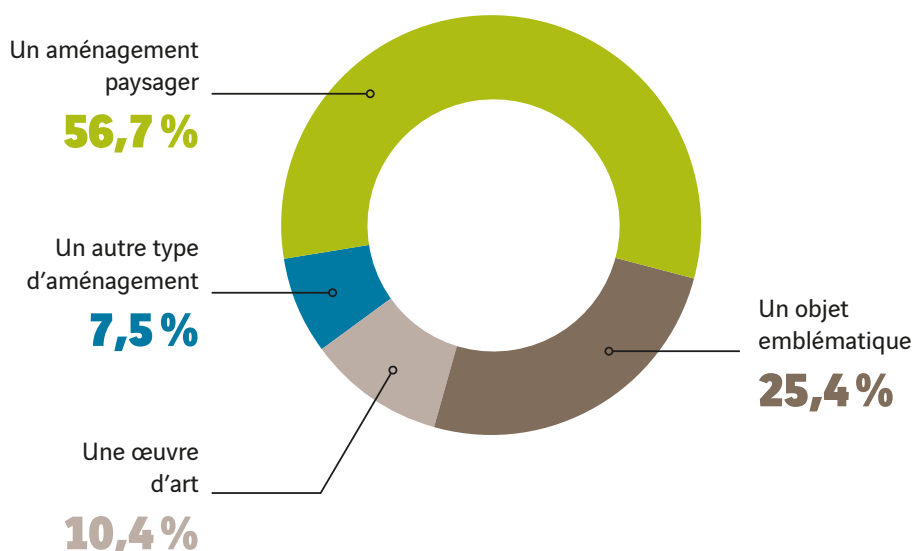
Réponse du Maître d'Ouvrage :

VINCI Autoroutes prend acte de la grande majorité des contributions qui proposent de retenir l'aménagement paysager concernant le giratoire en sortie au niveau du futur demi-diffuseur.

Cet aménagement permettra de promouvoir le territoire et de le différencier.

Avec les résultats de l'inventaire des espèces végétales et en concertation avec la mairie de Coteaux-sur-Loire, la CCTOVAL et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire (en charge de l'entretien de ce futur giratoire), une proposition d'aménagement paysager sera faite avec des espèces locales plantées sur le giratoire.

VINCI Autoroutes se propose de co-construire cet aménagement paysager avec le public qui s'est exprimé sur cette question, à l'occasion d'un atelier participatif.



LES AUTRES THÈMES ABORDÉS



L'utilité du projet

19
avis

Quelques participants se sont directement exprimés sur l'**utilité du projet**. Ainsi, **10 avis** considèrent que ce projet est utile pour le territoire, car il permettra notamment :

- d'**éviter les bords de Loire**, pour les habitants au nord de la Loire entre Langeais et Bourgueil, pour se rendre à Tours,
- de permettre l'**accès aux équipes de secours**,
- de mieux **desservir la zone**.

Toutefois, **9 avis** précisent que ce projet n'est pas utile pour le territoire, de part :

- la **proximité avec l'échangeur de Bourgueil** et le **nombre de sorties déjà proposées sur l'autoroute A85** à proximité de l'aménagement envisagé,
- le **faible trafic attendu**,
- le **déficit d'exploitation**.

Réponse du Maître d'Ouvrage :

VINCI Autoroutes est sensible aux avis reçus ayant trait à l'utilité du projet pour le territoire, et tient à souligner plusieurs points.

- Le demi-diffuseur de Restigné s'inscrit dans les termes du contrat de concession de l'autoroute A85 et a évolué en concertation avec les collectivités concernées pour mieux s'adapter aux besoins actuels et futurs du territoire. Il est soutenu par les collectivités et fait l'objet d'un co-financement avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL), la Ville de Langeais ainsi que les Communautés de Communauté Touraine vallée de l'Indre (CCTVI) et Chinon Vienne et Loire (CCCVL).
- Le demi-diffuseur répond à un besoin de mobilité et d'accès entre les territoires de la Touraine, notamment pour :
 - faciliter les mobilité domicile/travail,
 - appuyer l'activité économique et touristique,
 - améliorer l'accès des services de secours et de santé.
- Concernant la localisation du futur demi-diffuseur, plusieurs études ont été menées pour identifier l'aménagement le plus pertinent au regard des objectifs du projet, de la nécessité d'en limiter les incidences, mais aussi des contraintes du territoire dans lequel il s'insère. Le demi-diffuseur se situera à 8 km de l'échangeur de Bourgueil à l'ouest et à 17 km de l'échangeur de Langeais est à l'est. Il permettra un accès plus direct à l'autoroute l'A85.
- Parmi les études menées, l'étude de trafic a conclu à une prévision de fréquentation de 1 640 véhicules/jours à l'horizon de la mise en service en 2026 et 2 050 véhicules/jour à l'horizon 2046.



La voirie locale

11
avis

Les avis adressés à VINCI Autoroutes relatifs à la voirie locale, soulèvent des questions sur l'aménagement et l'état de la circulation de la **RD71** au sud de l'A85 (**7 avis**) en particulier pour le **hameau des Trois Volets**.

Les autres réponses sur ce thème portent sur le trafic de la **rue de Touraine** (RD35), dans la traversée du bourg d'Ingrandes-de-Touraine ainsi que sur l'aménagement de la **rue du stade**.

Réponse du Maître d'Ouvrage :

Le Conseil Départemental précise qu'au sud du demi-diffuseur, la RD71 n'est pas dimensionnée pour accueillir une augmentation du trafic, aucune indication relative à l'accès à ce demi-diffuseur n'est prévue afin de ne pas ramener de trafic supplémentaire sur cet axe. L'accès à l'autoroute sera privilégié par les routes départementales dimensionnées en conséquence.

Cette RD est interdite aux véhicules de plus de 7.5 tonnes, cette réglementation sera maintenue.

La RD35 dans la traversée de la commune d'Ingrandes de Touraine est dimensionnée pour accueillir le trafic attendu suite à l'ouverture du demi-diffuseur. Le Département, en collaboration avec la commune, sera attentif aux éventuelles évolutions du trafic.

L'aménagement de la rue du stade relève de la responsabilité de la commune.



Le péage

9
avis

Les avis portant sur le thème du péage questionnent sur :

- la **justification du péage**,
- la **gratuité** de la section,
- la **fréquence des péages** sur l'autoroute A85.

Réponse du Maître d'Ouvrage :

Le demi-diffuseur de Restigné est situé sur une partie concédée à péage de l'A85. Les bretelles d'entrée et de sortie seront donc chacune équipées d'une gare de péage, pour percevoir le coût du parcours des 17km entre Langeais est et le futur demi-diffuseur de Restigné.

L'acquittement du péage est la contrepartie de l'usage de l'infrastructure autoroutière et des services associés, notamment :

- la sécurité des usagers et le dépannage,
- la surveillance et l'entretien permanent du réseau,
- la présence d'aires de repos et de services offrant des sanitaires gratuits, du carburant et de la restauration 24h/24,
- l'entretien en viabilité hivernale de l'A85 ;

pour garantir la circulation des usagers en toute sérénité quelles que soient les conditions météorologiques.

Pour les trajets réguliers domicile- travail, VINCI Autoroutes propose des tarifs préférentiels via l'abonnement Ulys télépéage.



Le coût du projet

7
avis

Les avis formulés portant sur le coût du projet questionnent sur le **bon usage de l'argent public** pour la réalisation d'une telle infrastructure. Une suggestion est faite pour investir davantage sur d'autres projets de territoire de **mobilités douces**.

Réponse du Maître d'Ouvrage :

Ce projet de création de demi-diffuseur de Restigné est porté par VINCI Autoroutes et les collectivités locales qui en assurent le financement et y voient une opportunité de développement économique et touristique pour le territoire du Bourgueillois.

Par ailleurs, l'étude de trafic réalisée en amont de la concertation, démontre qu'un demi-diffuseur orienté vers la métropole tourangelle est pertinent pour améliorer la desserte locale. Toutefois, la construction d'un diffuseur complet avec des bretelles orientées vers Angers ne se justifie pas actuellement au regard du faible trafic observé et attendu dans cette direction.

Dans le cadre d'éventuels projets de mobilités douces, portés à l'avenir par les collectivités locales, VINCI Autoroutes pourra étudier les propositions en lien avec le demi-diffuseur, comme par exemple la création d'un parking de covoiturage, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.



Le covoiturage

6
avis

Parmi les avis reçus dans le cadre de la concertation, **6 avis** expriment clairement le **souhait de création d'un parking de covoiturage** à proximité du demi-diffuseur, au niveau de la RD71 et accessible depuis le réseau extérieur.

Réponse du Maître d'Ouvrage :

VINCI Autoroutes et les co-financeurs sont sensibles au sujet du covoiturage qui reflète les nouveaux usages de la route, sur les trajets domicile/travail. Les parkings de covoiturage à proximité de l'A85 en Indre-et-Loire ont une fréquentation soutenue.

Sur son réseau autoroutier, plus de 36 parkings dédiés au covoiturage ont été créés ces dernières années, démontrant l'intérêt de VINCI Autoroutes dans ce domaine. Pour permettre de réaliser une telle infrastructure à proximité du demi-diffuseur de Restigné, diverses études vont être menées et présentées aux services de l'État, qui doit en valider l'opportunité. VINCI Autoroutes soutient cette opportunité et propose de défendre cette demande du territoire auprès des services de l'État.





L'aménagement de sortie du demi-diffuseur

5 avis

Les expressions reçues portent sur la nécessité de la **création d'un giratoire** au niveau de la sortie du demi-diffuseur pour relier la RD71. Deux propositions soulèvent l'idée de réaliser ce type d'aménagement à la jonction de la RD71 avec la rue de Touraine (RD35). Un avis suggère de réaliser un **espace de pique-nique** à proximité du rond-point, sur le terrain face au stade.

Réponse du Maître d'Ouvrage :

La création du demi-diffuseur implique l'arrivée d'une voie supplémentaire au niveau de la RD71, qui croise déjà la rue du stade (à l'ouest) et une voie agricole (à l'est).

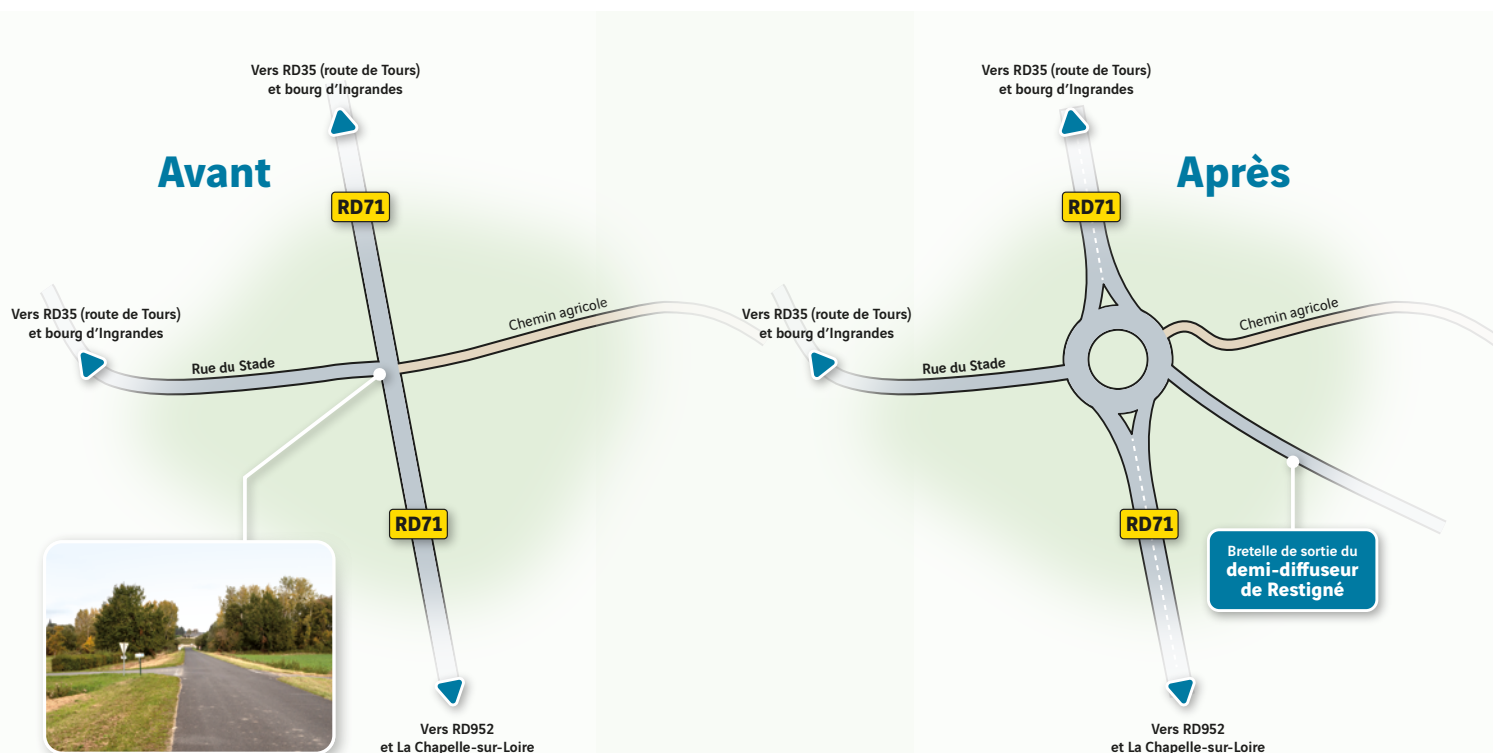
La configuration future de cette zone comprendra donc 5 possibilités de direction et nécessite la création d'un giratoire telle que le prévoit la réglementation (guide d'Aménagement des Carrefours Interurbains - SETRA, décembre 1998).

De plus les usagers sortant du demi-diffuseur de Restigné, apporteront du trafic complémentaire sur la RD71. Ce giratoire constitue l'infrastructure la plus adaptée pour garantir une circulation en toute sécurité sur cet axe.

Le Conseil Départemental étudie actuellement, en fonction des études de trafic, les aménagements qui pourraient être rendus nécessaires en raison de la mise en service du demi-diffuseur.

Au nord, la RD 71 serait recalibrée, cela comprendrait une reprise de la structure de la chaussée, son élargissement et l'aménagement du carrefour avec la RD 35.

À propos de la création d'un espace de pique-nique au niveau du rond-point, VINCI Autoroutes prend acte de cette proposition et en étudiera l'opportunité.





Les remarques autour du demi-diffuseur

12 avis

4 avis ont été formulés sur la **fonctionnalité** du demi-diffuseur. Le public recommande de :

- favoriser l'accès aux services de secours,
- réaliser un diffuseur complet,
- adapter la longueur de la bretelle.

À propos des **mobilités douces**, 3 avis expriment le souhait d'une piste cyclable, d'une largeur de voie suffisante pour les piétons sur la RD35, la RD71 et pour relier les quartiers de la commune de Coteaux-sur-Loire.

Le public recommande de limiter les **emprises foncières** dans la conception du projet (3 avis) et notamment la consommation de terre agricole.

Enfin, 2 avis portent sur la **dénomination du demi-diffuseur de Restigné** qui est situé sur la commune de Coteaux-sur-Loire. Cette remarque a également fait l'objet de différents échanges avec les équipes de VINCI Autoroutes lors des moments d'accueil.

Réponse du Maître d'Ouvrage :

Dans le cadre des prochaines étapes du projet et à la suite des études de trafic déjà réalisées, VINCI Autoroutes procédera aux études techniques de conception des bretelles, dans le respect de la réglementation et s'attachera à se limiter aux emprises foncières nécessaires à la conception du projet.

Dans le cadre de projets des mobilités douces portés par le territoire, VINCI Autoroutes pourra étudier avec les collectivités locales, la compatibilité du demi-diffuseur avec leurs propositions.

Enfin, VINCI Autoroutes rappelle que le projet du diffuseur de Restigné était inscrit dans le contrat de concession de l'autoroute A85 et situé initialement sur la commune de Restigné. Ce projet a évolué en concertation avec le territoire mais a conservé sa dénomination auprès des services de l'État, même si les études ont conduit à le positionner sur la commune de Coteaux-sur-Loire. Il reviendra aux services de l'État de définir le nom du demi-diffuseur, lors de sa mise en service, notamment via les directives du Plan Directeur de Signalisation (PDS).





Les autres sujets

25
avis

Lors de la concertation, **10 avis** ont été émis à propos de l'**autoroute A85 sur le territoire**, portant notamment sur la gêne liée aux travaux réguliers (**4 avis**) ou encore, des questions sur :

- la sortie de Port-Boulet,
- la liaison entre l'A85 et l'A71 (vers Vierzon),
- la protection acoustique sur le viaduc de la Perrée.

4 avis portent sur le **projet du demi-diffuseur de Langeais nord**. Le public recommande la création d'un diffuseur complet à Langeais, ou s'interroge sur le calendrier du projet.

Quelques avis critiquent les **modalités de la concertation (5 avis)**.

Et enfin, **6 remarques** diverses ne peuvent être associées à aucun sujet en particulier.

Réponse du Maître d'Ouvrage :

VINCI Autoroutes a conscience que cette zone de l'autoroute A85 a été en travaux pour le doublement des viaducs de Langeais, de la Roumer et de la Perrée. Ces travaux sont achevés depuis mi-2021. Lors des travaux de construction du demi-diffuseur de Restigné (2024-2026), VINCI Autoroutes sera particulièrement attentive à limiter au maximum l'impact du chantier sur la circulation et s'attachera à communiquer largement auprès du territoire à ce sujet.

VINCI Autoroutes rappelle également que les modalités de concertation ainsi que les questions portées dans le cadre de cette procédure, ont été validées par les collectivités locales, la Préfète d'Indre-et-Loire et ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

Enfin à propos du demi-diffuseur de Langeais nord, celui-ci est traité dans le cadre d'une autre procédure de concertation publique, qui se tient jusqu'au 31 mai 2022, donnant ainsi l'occasion à chacun de s'exprimer sur cet autre projet.



6. LES PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET

LES ÉTAPES À VENIR

À l'issue de la concertation publique, VINCI Autoroutes engagera les études détaillées et les procédures réglementaires qui permettront de préciser les caractéristiques techniques et environnementales du projet.

Le public sera informé de manière régulière de l'avancement de cette phase d'études, notamment via le site Internet www.A85restigne.fr et les divers outils de communication plébiscités par le territoire (résultat de la question n°2 soumise à la concertation).

La phase d'études détaillées sera suivie par la tenue de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet.

L'enquête publique relative aux procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'Autorisation Environnementale (AE) constituera pour le public un second moment d'expression et d'information sur le projet.

Le projet définitif sera présenté de manière précise ainsi que les conclusions des études détaillées. Le public pourra faire part de ses observations et poser ses questions dans le cadre de cette procédure.

À l'issue de l'obtention des deux arrêtés, les travaux pourront se dérouler jusqu'à la mise en service prévisionnelle prévue en 2026.

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL



7. LES ANNEXES

Retrouvez les différentes annexes au bilan de la concertation sur le projet du demi-diffuseur de Restigné en flashant les QR Code ci-dessous ou en vous rendant sur le site www.A85restigne.fr, rubrique MÉDIATHÈQUE > Publications.



L'arrêté préfectoral

émis par la préfecture d'Indre-et-Loire le 16 février 2022

Le communiqué de presse

émis par VINCI Autoroutes le 17 février 2022



Les supports d'annonce de la concertation

diffusés par VINCI Autoroutes

Les moyens d'information du public

diffusés ou mis à disposition par VINCI Autoroutes



Les moyens de participer à la concertation

diffusés ou mis à disposition par VINCI Autoroutes

Les retombées médiatiques

diffusées par les différents médias pour annoncer la concertation



Les relais d'information

diffusés par tout individu, organisation ou collectivité autre que les médias, VINCI Autoroutes, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire ou la préfecture d'Indre-et-Loire



L'intégralité des annexes

au bilan de la concertation sur le projet
du demi-diffuseur de Restigné

www.A85restigne.fr

Pour nous contacter :

VINCI Autoroutes

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

1973 boulevard de la Défense

Bâtiment HYDRA

CS 10268

92757 NANTERRE Cedex

A85restigne@vinci-autoroutes.com

